

SEANCE DU 21-10-2021

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bellecombe en Bauges, régulièrement convoqué le quatorze octobre deux mil vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Éric DELHOMMEAU, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs : DELHOMMEAU Éric, LEJEAU Bruno, Raymond PRICAZ, DUSSOLLIER François, CAUSSE Cyrille, Séverine CHAT, Christian SION, Bénédicte BROUTIER, Céline TUTTINO, Isabelle CHERUY, et Jérémy GUILLERMIN.

Etaient absents : Mme Lauriane PETIT-ROULET qui donne pouvoir à M. Bruno LEJEAU, Mme Blandine AMBLARD qui donne pouvoir à Mme Isabelle CHERUY, M. Franck HAUGOU qui donne pouvoir à M. Cyrille CAUSSE et Mme Manon BLANCHIN.

M. Cyrille CAUSSE a été nommé secrétaire de séance.

1. Délibération concernant le rapport de la CLECT sur le transfert complémentaire de la compétence des eaux pluviales urbaines :

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 8 juillet 2021 relatif au transfert complémentaire de la compétence eaux pluviales urbaines

Le Maire expose à l'assemblée :

Le cadre juridique

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), tout nouveau transfert de compétence donne lieu à une évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'évaluation de la charge nette des transferts est réalisée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit établir un rapport évaluant les charges et les produits relatifs à chaque transfert de compétence dans un délai de 9 mois.

Une fois adopté par la commission, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée dans un délai de 3 mois, c'est à dire par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux-tiers de la population.

2. Délibération concernant la validation de la consultation pour la rénovation de l'éclairage public :

M. le Maire donne connaissance des décisions de la commission qui s'est réunie le 29 septembre 2021, concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune.

La commission décide de retenir :

- Tranche ferme : L'entreprise PORCHERON pour un montant de 61 755.00 euros H.T.
- Tranche optionnelle : Tol 003 : L'entreprise PORCHERON pour un montant de 2025.00 euros H.T.

Soit un total de 63 780.00 euros H.T.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

- valide la décision de la commission du 29 septembre 2021 et retient l'offre de l'entreprise PORCHERON pour un montant total de 63 780.00 euros H.T.
- donne pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents relatifs à ces travaux.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

5. Délibération concernant la décision modificative N°2-2021 :

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 02-2021 nécessaire pour le budget "GENERAL" de la Mairie de Bellecombe en Bauges. La décision modificative s'établit comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Libellés
615231	7 000,00		Voieries
61524	1 300,00		Bois et foret
61551	-3 000,00		Matériel roulant
6156	-1 000,00		Maintenance
617	-4 300,00		Études et recherches
6456	1 032,00		Versement au FNC du supplément familiale
6455	-1 032,00		Cotisation assurances du personnel
73211		-44 051,00	Attribution de compensation
73221		44 051,00	FNGIR
775		64 380,00	Produit de cession d'immobilisations
023	64 380,00		Virement à la section d'investissement
	64 380,00	64 380,00	

<i>Section d'Investissement</i>			
Imputation	Dépenses	Recettes	Libellés
021		64 380,00	Virement de la section de fonctionnement
022	28 838,00		Dépenses imprévues
1323		30 051,00	Départements
1328		16 250,00	Autres
2041512	200,00		Bâtiments et installations
2051	1 500,00		Concessions et droits similaires
2152	79 697,00		Installations de voirie
2128	-7 500,00		Autres agencements et aménagements
21538	2 634,00		Autres réseaux
2183	4 612,00		Matériel de bureau et matériel informatique
2 188	700,00		Autres
TOTAL	110 681,00	110 681,00	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

3. Délibération complémentaires concernant les subventions aux associations :

M. le Maire rappelle que la somme de 9 200.00 € a été inscrite au budget primitif 2021 pour les subventions aux associations.

Une délibération du conseil municipal du 6 mai 2021 a attribué la somme de 6 275.00 €.

M. le Maire propose d'attribuer trois subventions complémentaires.

Le conseil Municipal décide d'allouer les subventions ci-dessous :

- l'association des parents d'élèves de Bellecombe en Bauges pour un montant de 158.00 €.
- les villages de santé et d'hospitalisation en altitude (EPHAD Maurice Perrier et SIAD des Bauges) pour un montant de 1500.00 €.

Vote : 0 contre 0 abstention 14 pour

4. Suivi de l'indice de qualité des comptes locaux de la commune de Bellecombe en Bauges :

M. le Maire porte à connaissance du Conseil Municipal l'appréciation de la trésorerie principale concernant la qualité des comptes de la commune de Bellecombe en Bauges pour l'année 2020.

« Les résultats 2020 de notre collectivité sont excellents ».

Le document est à la disposition des habitants en mairie.

6. Point sur l'urbanisme :

Monsieur le Maire donne connaissance des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le dernier conseil municipal :

Déclaration de travaux :

- M. Marc PETIT-ROULLET pour la création d'ouvertures et changement de la couverture du garage au Chef-Lieu, accordée le 23/09/2021.
- SCI La Crozette pour la création d'un mur de soutènement et réfection de toiture de l'atelier au Villard, accordée le 29/09/2021.
- M. Raymond PRICAZ pour la réfection du bardage et des portes d'une grange existante au Villard (Le Rosay) accordée le 29/09/2021.
- Mme Caroline FABRE pour l'isolation extérieure de son habitation au Chef-Lieu, accordée le 29/09/2021.

7. Point sur l'état civil :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'état-civil depuis le dernier conseil municipal :

Mariage de M. Jérémy GUILLERMIN et de Mme Gwenaële AILLOUD le 2 octobre 2021 (Le Villard)

Décès de M. Manuel CEIRQUEIRA le 26 septembre 2021 (La Charniaz)

Décès de M. Henri DECANTER le 29 septembre 2021 (Chef-Lieu)

8. Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 18.

Signatures des membres présents

M. DELHOMMEAU Éric,

M. LEJEAU Bruno,

M. Raymond PRICAZ,

M. DUSSOLLIER François,

M. CAUSSE Cyrille,

Mme Séverine CHAT,

M. Christian SION,

Mme Bénédicte BROUTIER,

Mme Céline TUTTINO,

Mme Isabelle CHERUY,

M. Jérémy GUILLERMIN,